

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU  
KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du 30 avril 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 30 avril 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, assurant l'intérim de Madame la Directrice Interdépartementale.

Après la lecture du compte rendu de la réunion précédente, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a accordé la parole aux partenaires, qui ont exprimé leurs préoccupations et fait une série de suggestions.

- **De l'exigence d'un N° de DPI et d'un N° d'AV pour la validation des déclarations relatives aux importations du secteur pétrolier et parapétrolier**

De nombreux partenaires travaillant pour le compte des pétroliers, notamment Messieurs ITSOUA de GETMA, MBOUNGOU de PANALPINA et MBOUKOU de DHL se sont plaints des blocages causés par le nouveau paramétrage du système informatique, qui exige la production d'un N° de DI et/ou d'un N° d'AV. Ils ne comprennent pas le pourquoi de ce revirement des autorités douanières, alors qu'il avait été admis que ce secteur devait bénéficier de l'exemption de fait, en attendant que la hiérarchie trouve une solution définitive.

Le Chef du SEPI a fait observer qu'il conviendrait d'organiser une concertation Douane – COTECNA – pétroliers afin de statuer sur les exemptions de fait concernant les importations du secteur pétrolier et parapétrolier.

Il a rassuré les partenaires que la hiérarchie, qui a pris bonne note de cette préoccupation, a instruit le SEPI d'apporter des solutions aux dossiers en cours qui ont déjà reçu un code additionnel ou fait l'objet de mises à jour dans le système.

Abondant dans le même sens, Monsieur MONDOHA, Directeur Adjoint de COTECNA, a indiqué que les autorités douanières, qui sont conscientes de la situation, ont promis de trouver sous peu une solution définitive. Il a demandé aux partenaires de se rapprocher du SEPI pour le traitement au cas par cas des dossiers en cours.

- **Du refus des sociétés pétrolières de payer les honoraires de COTECNA**

Monsieur MONDOHA a précisé qu'il faut distinguer deux cas :

- les marchandises dont la valeur est inférieure à 3.000.000 F CFA sont soumises à la souscription de la DI, qui n'est pas payante ;
- les marchandises dont la valeur est supérieure à 3.000.000 F CFA sont soumises à l'AV, qui est payante.

Pour ce dernier cas, l'exonération est à négocier avec les autorités.

- **De la difficulté de valider les déclarations IM4 saisies en 2009 dont le paiement avait été effectué sur les comptes de prépaiement**

Monsieur ITSOUA de GETMA a souhaité que les comptes de prépaiement de sa Société soient débloqués afin de permettre à cette dernière de valider les IM4 saisies en 2009 et payées sur ces comptes.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a demandé à l'intéressé de se rapprocher de la Recette et du SEPI afin de trouver une solution à ce problème.

- **Des dysfonctionnements de la connexion informatique au Bureau Principal Extérieur (BPE)**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA s'est plaint de l'absence de connexion dans l'ancien bâtiment du BPE, qui occasionne l'accumulation des dossiers au niveau des transitaires. Il a souligné que les Inspecteurs qui sont logés dans l'ancien bâtiment passent les liquidations dans le nouveau bâtiment.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a demandé au Chef du SEPI d'accorder une attention particulière à ce problème, qui constitue une source de tracasseries pour les partenaires.

Concernant la demande de prorogation sans frais des IM9 pour défaut de connexion imputable à l'administration formulée par Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a précisé que les dispositions requises seront prises à cet effet.

- **Des conséquences de la non saisie à temps des manifestes au BPE**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a évoqué les coûts supplémentaires occasionnés par l'application du nouveau taux de 2% de la redevance informatique, pour l'apurement des IM9 saisies avant l'entrée en vigueur de ce taux, qui auraient dû être apurées à l'ancien taux de 1% si les manifestes avaient pu être saisis à temps.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a pris acte de cette préoccupation et a promis en informer la hiérarchie.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur BAKALA de TRANSLO a voulu connaître la suite des dossiers transmis à la Direction Générale des Douanes en vue du renouvellement et de la création des comptes créditaires au titre de l'exercice 2010.

Le Colonel ODJO Florent, 1<sup>er</sup> fondé de pouvoir à la Recette, représentant Monsieur le Receveur Principal des Douanes, a évoqué les changements intervenus au sein de la Direction Générale du Trésor, qui ont entraîné un certain retard dans le traitement des dossiers.

Il effectuera très prochainement un voyage à Brazzaville afin de s'enquérir de la situation exacte des dossiers relatifs au renouvellement des comptes créditaires.

- **Des difficultés de validation des IM4 pour incompatibilité des codes tarif pays**

Répondant à cette préoccupation de Monsieur MBOUKOU de DHL, le Chef du SEPI a exprimé sa surprise et a fait observer qu'une déclaration soumise au droit commun ne doit pas poser de problème lors de sa validation. Il a demandé à l'intéressé de se rapprocher du SEPI, afin qu'une solution soit trouvée.

- **Des badges d'accès dans le Port**

Suite à la préoccupation de Monsieur AWE BALANGA représentant la société MARION DISTRIBUTION, relative aux conditions d'obtention des badges d'accès dans le Port Autonome de Pointe – Noire, le représentant du Port a indiqué que :

- pour avoir un badge, le demandeur doit prouver qu'il accomplit une tâche précise dans le Port Autonome de Pointe – Noire ;
- des badges seront disponibles pour les visiteurs.

- **De la fête du 1<sup>er</sup> mai 2010**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a souhaité bonne fête des travailleurs à tous les participants.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 10h00.

**P. La Directrice Interdépartementale des Douanes  
et Droits Indirects,  
P.I. Le Chef des Services Généraux,**

**NGOUBA LENGANGUE Laurent**